

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

30 JUIN 2026

DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0777 393 830**

Nom

(en entier) : **Jopick**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue du Sol 4 - 1301 Wavre****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

L'an deux mille vingt-six, le 11 février, au siège social, le soussigné, Monsieur Johan de Picker, agissant en sa qualité d'associé unique et administrateur de la S.R.L « Jopick » ayant son siège social à Rue du Sol 4 - 1301 Wavre.

Note qu'il convient de prendre des décisions sur les points suivants :

-Transfert de siège social.

En conséquence de quoi, l'associé unique décide :

1. De transférer le siège social à l'adresse suivante :

Rue du Pajot, Spy 21 boîte B
5190 Jemeppe-sur-Sambre

Le transfert de siège social prend effet à partir du 11 février 2026. Il ne subsiste aucun siège d'exploitation de la SRL Jopick à la précédente adresse. Tous les documents sont transférés au nouveau siège social.

L'administrateur,
Johan de Picker

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2026 - Annexes du Moniteur belge